



Avant d'entreprendre vos travaux, pensez à déposer une demande d'autorisation en Mairie!

« Le Petit Guide des Autorisations d'Urbanisme »

est mis à disposition dans votre Mairie.

Retrouvez-y la **règlementation** et les **étapes** à suivre, pour mettre en œuvre vos projets.

Pour bénéficier de multiples informations, rendez-vous sur le site : www.pays-clermontois.fr

